

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISE**

D.A. numérique

Commune : Sainte-Radégonde-des-Noyers
 Section : AB
 Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/1250
 Qualité du plan : régulier <20/03/80
 Date de l'édition : 25/01/2013
 Support numérique :

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : _____

Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____

Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau~~

~~B - En conformité d'un piquetage :~~

~~effectué sur le terrain;~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie
ci-jointe, dressé le 10/05/12 par Mscp siaudeau bourgoin
géomètre à LUCON

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations portées au dos de la chemise 6463

A _____, le _____

Document d'arpentage dressé
par M. SCP SIAUDEAU BOURGOIN

à : LUCON cedex _____

Date : 25/01/2013

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une
esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires
peuvent avoir effectué eux même le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou
technicien retraité du cadastre, etc...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire,
avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

voir le complément des
cotations sur le plan de
division joint.

